

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_018 | Polizeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-1-chem | Gouverner \[?\] Politique et lois \[?\] XVIIe siècle ItemDroit de vie et de mort](#)

Droit de vie et de mort

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0007

SourceBoite_018-1-chem | Gouverner [?] Politique et lois [?] XVIIe siècle

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Pufendorf.

Le Droit des naturels.

liv. 1734

Dé de vich de mort

II.

1445. "Quelque les H. soient formés de sociétés civiles
à dessein de mettre en sûreté la vie, et de prévenir
qu'ils pourraient, et sur les leurs, qui n'est le
fondement; la considération de l'Etat demande néanmoins
que le Souverain ait quelque pouvoir sur la vie de ses sujets,
et que l'Etat ne soit pas exposé à l'Etat, au droit
de la punition des crimes."

De la 1^{re} espèce, le Souverain a le pouvoir de punir
la mort des sujets à choix d'après leur vie, soit
pour repousser un ennemi, soit pour maintenir le droit de
l'Etat."

1451 "Le Souverain a encore un pouvoir direct sur le corps et
sur la vie et aussi sur la Bonté des sujets, pour cause de crime
et de Délit, et entre ceux qui s'appellent mort de la dé de
vich de mort: pouvoir qui d'ailleurs n'est pas semblable
à celui que Dieu a sur la création, ni celui que l'Etat
a sur les Bêtes. (BnF MSS)

... c/est les Particuliers ont-ils pu, sur la conven-
tion qui fait le fondement de soc. civiles, conférer un
tel pouvoir à l'Etat, ou à ceux qui le gouvernent?

" De in que 1 corps composé peut avoir
des qualités qu'en le mouvant d'autres de corps
simples du mélange desquels il est formé; de ad un
corps mort peut avoir, en vertu de l'union ni de
personne dont il est composé certains dts dont
aucun de particules n'est pour elle-même et
qu'il n'appartient qu'aux conducteurs d'écouler.

[Pr Hobbes, cité par P. le dt de m de elements
appartenant tout à la fois de conque. On a noté
1. même. Il appartenait ^{peu} ~~être~~ non seulement
conque, mais même que celui-ci "conque" c'est à dire?